

Viticulture : le prochain concours des vins des courtiers assermentés aura lieu à Sérignan

Agriculture, Béziers, Boujan-sur-Libron

Publié le 16/12/2022 à 16:25 , mis à jour le 17/12/2022 à 13:03

Écouter cet article



by ETX Studio

00:00/03:18

Organisé par René Vergnes, le mardi 17 janvier, dans la salle Roger-Audoux de la cave coopérative les Vignerons de Sérignan ce premier concours du genre en Languedoc-Roussillon entend devenir une référence.

Les vendanges en famille et avec les amis, le goût du vin bu par les anciens, les matches de rugby à couteaux tirés et leurs traditionnelles "générales", les troisièmes mi-temps qui n'en finissaient pas... Nul besoin de discuter des heures avec René Vergnes, courtier en vins à Boujan-sur-Libron, pour saisir que même s'il en est parti, il est profondément attaché à Sérignan, où il a grandi. Alors c'est donc naturellement dans son village de cœur qu'il s'est tourné pour organiser le Concours des vins des courtiers assermentés de France. Il aura lieu dans une des salles flambant neuves de la cave coopérative sérignanaise : "Ce concours a une légitimité en Provence depuis 13 ans, explique René Vergnes, tout sourire. Depuis deux ans, il était organisé en Provence et à Montpellier. Cela fait 30 ans que je travaille avec la cave de Sérignan et il était important pour moi de l'organiser dans un endroit où j'ai mes racines."

Ouvert à tous les producteurs

Bien décidé à ramener le concours sur ses terres, René Vergnes est ainsi monté au créneau et a donc été entendu : "Le concours est ouvert, pour la partie Languedoc-Roussillon, à tous les producteurs, IGP (Indication géographique protégée) et AOP (Appellation d'origine protégée), aux vins de Bordeaux et du sud-ouest. Tout ce qui est côte de Provence et Provence sera jugé lors du concours de Provence. Nous avons, entre autres, envoyé un mail à 790 caves et domaines qui sont en IGP Hérault. Nous avons touché la quasi-totalité des viticulteurs."

René Vergnes table sur 400 lots à déguster. Le jury sera exclusivement composé de ses pairs : "Le but est de fédérer les courtiers assermentés, d'asseoir ce concours, de le rendre pérenne et de le légitimer en Languedoc et à Sérignan, assure l'organisateur avec enthousiasme. Notre but est d'avoir un concours un peu similaire aux Vinalies qui est mis en place par les œnologues. Le concours va aussi être assimilé au sérieux de notre profession de courtiers."

"Tout le monde a joué le jeu"

Le patron de Vergnes Diffusion affirme que tout le monde a joué le jeu pour le soutenir. À commencer par les Vignerons de Sérignan : "Lorsque René nous l'a proposé nous avons immédiatement accepté, se réjouit Pierre Calmel, le président de la cave sérignanaise. Nous avons réalisé des investissements importants et la salle dans laquelle se tiendra le concours peut accueillir jusqu'à 100 personnes. Accueillir ce concours nous met en avant et c'est appréciable. Quant à décrocher une médaille dans un concours, c'est toujours porteur."

Pour s'inscrire au concours, rendez-vous [ici](#).

Un des plus vieux métiers du monde

Le métier de courtier existe depuis 1283. Il est l'intermédiaire entre un acheteur et un vendeur. Le fait que le courtier soit assermenté (René Vergnes l'est auprès de la cour d'appel de Montpellier) donne une probité supplémentaire. La société Vergnes Diffusion qui a été créée en 1978 est basée à Boujan-sur-Libron. C'est le plus important bureau de courtage en vin, en vrac, de France. Il compte 250 clients et annuellement, porte sur environ de 1,5 million d'hectolitre de vins en vrac vendus, 150 000 hectos l'ayant été à l'export.

LAURENT FRANÇOIS

suivre ce journaliste